**La Chambre de Commerce et d’Industrie de Corse avec le soutien de l’Agence de Développement Economique de la Corse accompagne la transition numérique des entreprises.**

**Aide Directe plafonnée à 1.000 € et 50% des dépenses**

**Pour quel type de projet ?**

Le Chèque numérique vise à maintenir, sécuriser et développer l'activité des entreprises et des commerçants de Corse grâce au digital.

Objectifs :

* Accélérer la transition numérique
* Améliorer leurs performances grâce aux outils numériques
* Booster leurs ventes grâce au e-commerce
* Améliorer leur sécurité numérique.

Il peut financer :

1. **Des dépenses de fonctionnement** (charges) :

* Abonnements à des solutions digitales (gestion, marketing, relation clients, etc…)
* Publicité digitale et les solutions de fidélisation
* Référencement, nom de domaine, hébergement
* Diagnostic cybersécurité, RGPD, Cyberveille...

2. **Des dépenses d'investissement** (actif) :

* Développement/acquisition de site
* Achats de licences diverses
* Dispositifs de sécurité numérique & des solutions de cybersécurité (pare-feu, antivirus, systèmes de prévention ou de détection d’intrusion…).

*NB : Les dépenses de matériel de type ordinateur ou caisse connectée ne sont pas éligibles.*

**Qui peut en bénéficier ?**

Sont éligibles, les entreprises inscrites au RCS de Corse :

* Créées 6 mois au moins avant la date de la demande
* Dont l’effectif est inférieur à 11 salariés
* Ayant réalisé un diagnostic de maturité numérique auprès de la CCIC (\*)

(\*) *Diagnostic gratuit réalisé par la CCI de Corse et destiné à apprécier la situation et le niveau d’utilisation des nouveaux outils numérique des entreprises.*

**Nature de l'aide**

* Subvention
* Plafonnée à 1.000 € d’aide et 50% des dépenses éligibles (\*)

(\*) La subvention est calculée sur les montants Hors Taxes.

Les entreprises multi-établissements peuvent demander une aide pour chaque établissement.

**Informations pratiques**

Pièces à fournir :

* *Fiche projet*
* *Lettre de saisie du Président de la CCI de Corse*
* *Attestation minimis*
* *Extrait Kbis*
* *Déclaration Sociale Nominative de l’année N-1*
* *Attestation de régularité sociale de – 1 mois*
* *Attestation de régularité fiscale de – 1 mois*
* *RIB de l’entreprise*
* *Devis détaillés des dépenses prévisionnelles*

Dépôt des demandes d'aide jusqu’au **31 décembre 2024**

**Contacts :**

**Julie.fernandez@sudcorse.cci.fr**

**Eric.decherchi@sudcorse.cci.fr** *(uniquement dossier Extrême Sud)*